

ANNEXE VII

 N°13796*04	 Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	
---	---	--

DEMANDE DE REMBOURSEMENT PARTIEL DE LA TICPE

EXPLOITANTS DE TAXIS

au titre de l'article 265 *sexies* du code des douanes

CADRE I. Année concernée	
ANNEE ⁽¹⁾	<input type="text"/>

CADRE II. Informations concernant le demandeur		
Nom et prénom du titulaire ou raison sociale de la société titulaire de l'autorisation (ou des autorisations) de stationnement ⁽²⁾ :		
Date et lieu de naissance ⁽³⁾ :		
Adresse :		
Numéro SIREN ⁽⁴⁾ :		
Personne à contacter :		
Téléphone :	Télécopie :	Mèl :

CADRE III. Nombre total d'autorisations de stationnement détenues : _____
--

LA DEMANDE DE REMBOURSEMENT DOIT ETRE ADRESSEE :

➤ AUPRES DU BUREAU DE DOUANE COMPETENT

L'exploitant de taxis qui exerce son activité professionnelle en région parisienne (départements 75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95) ou qui détient au moins une autorisation de stationnement délivrée en région parisienne, adresse sa demande au service chargé des remboursements des exploitants de taxis d'Île-de-France, dépendant de la direction interrégionale des douanes et droits indirects d'Île-de-France.

➤ A PARTIR DU PREMIER JOUR OUVRABLE SUIVANT LA FIN DE L'ANNEE CONSIDEREE
ET AU PLUS TARD LE 31 DECEMBRE DE LA DEUXIEME ANNEE QUI SUIT.

- (1) Indiquer l'année pour laquelle le remboursement est demandé.
- (2) Nom du propriétaire de l'autorisation de stationnement ou du locataire-gérant.
- (3) Pour les personnes physiques.
- (4) Pour les taxis monégasques, indiquer le numéro de TVA intracommunautaire.

CADRE IV. Calcul du remboursement partiel de la TICPE

LE CALCUL EST EFFECTUÉ EN APPLIQUANT LES TAUX RÉGIONAUX ⁽⁵⁾: Nombre de litres pour lequel le remboursement est demandé, détaillé par région d'achat, et par montant du remboursement correspondant :

	Nombre de litres de gazole acquis en France sans décimale [a]	Nombre de litres de supercarburant acquis en France sans décimale [a]	Taux de remboursement (en €/hl) [b]	Montant du remboursement ([a]x[b])/100
Alsace				
Aquitaine				
Auvergne				
Basse-Normandie				
Bourgogne				
Bretagne				
Centre				
Champagne Ardenne				
Corse				
Franche-Comté				
Haute-Normandie				
Île-de-France				
Languedoc-Roussillon				
Limousin				
Lorraine				
Midi-Pyrénées				
Nord-Pas-de-Calais				
Pays de Loire				
Picardie				
Poitou-Charentes				
Provence-Alpes-Côte d'Azur				
Rhône-Alpes				
TOTAL :				

(5) Le nombre de litres doit être indiqué en regard de chaque région dans le cadre de l'activité professionnelle, sans décimale.

ANNEXE VII

Pièces à joindre à la demande

- . relevé d'identité bancaire (RIB) faisant figurer vos coordonnées bancaires sous forme d'IBAN et de BIC
- . copie de la (ou des) autorisation(s) de stationnement délivrée(s) pour le (ou les) véhicule(s) déclaré(s)
- . certificat de cession ou de retrait d'autorisation, le cas échéant
- . copie du contrat de location-gérance, le cas échéant
- . mandats donnés par les locataires supportant l'achat de carburant aux propriétaires des autorisations de stationnement, le cas échéant

CADRE V. Enregistrement de la déclaration

Je certifie exactes les mentions de la présente déclaration et m'engage à présenter, à première réquisition du service des douanes, les factures d'achat de carburant en France et tous les justificatifs des éléments déclarés dans la demande⁽⁶⁾. Les factures et autres justificatifs liés aux véhicules doivent être présentés par autorisation et par véhicule.

Je m'engage à reverser ledit remboursement dans le délai de deux mois à compter de la date de paiement par l'administration entre les mains des mandants qui supportent l'achat du carburant.

Fait à _____ le _____ signature _____

Prénom, Nom et qualité :

<p>Réservé au bureau de douane pour l'enregistrement de la demande</p> <p>N° d'enregistrement de la déclaration : _____</p> <p>Cachet dateur</p>	<p>Date et visa du chef de service pour la validation de la liquidation du remboursement (Prénom, nom et qualité)</p>
--	---

(6) Sont notamment certifiés exacts les volumes de carburant déclarés à l'annexe 1 et la transcription des volumes déclarés par les locataires à l'annexe 2.

Annexe 2

**Renseignements sur les autorisations de stationnement relatives aux véhicules pour lesquels la société ou l'artisan ne supporte pas l'achat de carburant
(véhicules exploités par des locataires)**

Nom de la société ou de l'artisan :

Année :

<i>Numéro d'autorisation de stationnement</i>	<i>Numéro d'immatriculation des véhicules</i>	<i>Nom du ou des locataires⁽⁷⁾</i>	<i>Nombre de litres de carburant ouvrant droit au remboursement de la TICPE*</i>	
			Gazole	Supercarburant sans plomb
			Total	Total

(7) Indiquer le nom du locataire ou des locataires successifs si le taxi a été consenti à la location

* Nombre de litres sans décimale, pour chaque véhicule et pour chaque locataire